

4. Etes-vous favorable à la suppression de la règle prévoyant qu'un district ne peut avoir qu'un seul Conseiller d'Etat ?

Oui Non

Grand Conseil

5. Etes-vous favorable à la réduction du nombre de députés ?

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui » à cette question, combien de députés le Grand Conseil devrait-il compter ?

- X 100 députés
 80 députés
 Autre (à préciser) :

6. Etes-vous favorable à la suppression des députés-suppléants ?

Oui Non

Si vous avez répondu « Non » à cette question, êtes-vous favorable à la réduction du nombre de députés-suppléants ?

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui » à la réduction du nombre de députés-suppléants, combien de suppléants le Grand Conseil devrait-il compter ?

- 65 députés
X Autre (à préciser) : 50 députés-suppléants

7. Etes-vous favorable à une différenciation de statut entre les députés et les députés-suppléants ?

Oui Non

8. Etes-vous favorable à redéfinir la circonscription électorale pour l'élection des membres du Grand Conseil ?

Oui Non

Remarques:

Cette question provoque des avis différents auprès des communes. Une minorité s'est prononcée contre une redéfinition de la circonscription électorale pour l'élection des membres du Grand Conseil.

Si vous avez répondu « Oui » à cette question, quelle solution préconisez-vous ?

- 3 circonscriptions électorales (Haut-Valais, Valais central, Bas-Valais)
- 6 circonscriptions électorales (Brigue, Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey)
- Système Pukelsheim (double proportionnelle), avec 3 arrondissements et des sous-arrondissements
- Système Pukelsheim (double proportionnelle), avec 6 arrondissements et des sous-arrondissements
- Autre (à préciser) :

Remarques:

Concernant cette question existent des avis différents auprès des communes. Plusieurs communes se sont prononcées - contrairement à l'opinion majoritaire - en faveur d'autres modèles de solution.

Structure intermédiaire et préfets

[voir également la question 15 concernant la conférence des présidents de communes]

9. Etes-vous favorable à ce que la Constitution impose une structure intermédiaire entre le canton et les communes ?

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui » à cette question :

- Quel doit être le découpage (géographique) de cette structure intermédiaire ?

.....

- Quelles sont les compétences que vous souhaitez attribuer à cette structure intermédiaire ?

.....

- Quels doivent être les organes de cette structure intermédiaire ?

.....

10. Etes-vous favorable au maintien de la fonction de préfet ?

Oui Non

11. Avez-vous d'autres remarques ou propositions à formuler concernant les institutions cantonales (Conseil d'Etat, Grand Conseil, préfets, etc.) ?

.....

II – Les communes

Conseil municipal

12. Etes-vous favorable à ce que le conseil municipal compte entre 5 et 9 conseillers municipaux ?

Oui Non

Conseil général

13. Etes-vous favorable à l'obligation de principe faite aux communes les plus peuplées d'instituer un conseil général ?

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui » à cette question, l'obligation doit-elle concerner les communes :

- de plus de 3'000 habitants
- de plus de 5'000 habitants
- Autre (à préciser) :

Fusion des communes et collaborations intercommunales

14. Etes-vous favorable à une politique plus volontariste du canton en matière de fusion de communes ?

Oui Non

Remarques:

Cette question provoque des avis différents auprès des communes. Une minorité s'est prononcée contre une politique plus volontariste du canton en matière de fusion de communes.

Si vous avez répondu « Oui » à cette question, quelle(s) mesure(s) préconisez-vous pour encourager ou accélérer les fusions de communes dans notre canton ?

.....
.....
.....

En particulier, êtes-vous favorable notamment aux mesures suivantes (il est possible de cocher plusieurs cases) :

- Augmenter les aides financières aux communes qui fusionnent.
- Etablir un projet cantonal de fusions de communes, doté d'une large enveloppe financière, d'un délai et d'un objectif chiffré ambitieux (p. ex. 60 communes en 2035).
- Prévoir l'obligation pour une commune de fusionner si elle ne répond pas à certains critères objectifs (p. ex. moins de 500 habitants, situation financière mauvaise, difficulté à accomplir ses tâches légales, etc.).
- Prévoir l'obligation pour une commune de fusionner si elle ne peut pas fournir un standard minimum de prestations.
- Autres (à préciser) :
La définition du standard minimum doit être élaborée en étroite collaboration avec des représentants de communes.

15. Etes-vous favorable à l'institution d'une conférence des présidents de communes de la circonscription électorale envisagée ?

Oui Non

Droits politiques

16. Etes-vous favorable à l'institution d'un référendum facultatif contre les décisions de l'assemblée primaire ?

Oui Non

17. Etes-vous favorable à la généralisation du droit d'initiative communale ?

Oui Non

Bourgeoisies

18. Etes-vous favorable à l'obligation faite aux bourgeoisies d'élire leur propre conseil bourgeoisial ?

Oui Non

Date des élections

22. Etes-vous favorable à ce que les élections cantonales se déroulent à l'automne ?

Oui X

Non

IV – Remarques et propositions

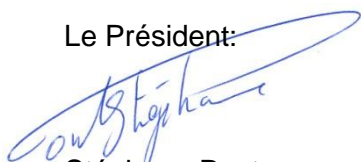
23. De manière générale, avez-vous d'autres remarques ou propositions à formuler concernant la réforme de nos institutions ?

Nous vous prions de bien vouloir tenir compte de notre détermination dans le cadre de vos futures décisions.

En vous remerciant d'avoir pris la peine de nous consulter nous vous prions de croire, Monsieur le Chef de service, Mesdames et Messieurs, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Fédération des Communes Valaisannes
FCV – VWG**

Le Président:



Stéphane Pont

Le Secrétaire général:

Dr. Oliver Schnyder